

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 40 (1899), p. 141-143

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1899__40__141_0>

© Société de statistique de Paris, 1899, tous droits réservés.

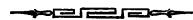
L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques*
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5. — MAI 1899.



I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 1899.

SOMMAIRE. — Présentation d'un nouveau membre titulaire. — Avis de la nomination, par le Conseil, d'une commission chargée des questions relatives à la participation de la Société à l'Exposition de 1900 — Annonce de distinctions honorifiques accordées à des membres de la Société à l'occasion du 37^e Congrès des sociétés savantes — Présentation des ouvrages par le Secrétaire général — Communication de M. le Dr F. Ledé sur la capacité nourricière communale; discussion : MM Edmond Théry, Alfred Neymarck, Cl. Juglar, Cadoux et Dr Ledé — Communication de M. Emmanuel Besson sur la statistique successorale en France de 1850 à 1897 : M. le Président *Marthon*

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Fernand Faure.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 1899 est adopté.

Est présenté, comme *membre titulaire*, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance :

Sur la proposition de MM. Moron et Arthur Fontaine :

M. Jules DUMOND, directeur honoraire de caisse d'épargne, ancien vice-président de la Société d'économie politique de Lyon, 14, rue de la Bourse, à Lyon.

M. le PRÉSIDENT annonce que le Conseil, dans sa séance du 14 avril, a nommé une Commission spéciale pour examiner toutes les questions relatives à la participation de la Société à l'Exposition universelle de 1900. Cette Commission est composée, en dehors du Président et du Secrétaire général, membres de droit, de MM. Levasseur, président, Cheysson, Adolphe Coste, Alfred Neymarck, Jacques Beüillon, Moron et Arthur Chervin. Le Conseil a décidé que les travaux à exposer seraient de deux sortes : les premiers seraient faits par la Société elle-même ; les autres seraient réalisés par les membres de la Société qui désireraient joindre des travaux particuliers à ceux de la Société. La Commission étudiera et résoudra la question de savoir quels travaux la Société peut et doit entreprendre ; elle se prononcera sur les travaux particuliers.

Il est indispensable que la Société s'affirme, en cette circonstance, par une exposition intéressante et importante.

M. le PRÉSIDENT fait connaître qu'au dernier Congrès des sociétés savantes, présidé à Toulouse, le 8 avril, par M. le Ministre de l'Instruction publique, les palmes d'officier de l'Instruction publique ont été décernées à M. Raoul de la Grasserie,

membre correspondant de la Société, et les palmes d'officier d'Académie à M^{me} Alice Vital-Cuinet, de Constantinople.

M^{me} Cuinet est la fille aînée de notre regretté frère Vital-Cuinet, ancien secrétaire général de la Dette publique ottomane, l'auteur du grand ouvrage sur la *Turquie d'Asie*, dont notre frère et ancien président, M. Ducrocq, a rendu compte au Comité des travaux historiques et à la Société de statistique. M^{me} Cuinet a été le collaborateur dévoué de l'œuvre paternelle et son continuateur; c'est elle qui en a fait, depuis la mort de son père, la table générale et qui assure la publication du second ouvrage intitulé : *Syrie, Liban et Palestine*. C'est sur la demande unanime de la Section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques, et sous la présidence de M. Levasseur, que cette distinction, si bien méritée, a été décernée par le Ministre de l'instruction publique à M^{me} Cuinet.

M. le Président se fait l'organe de la Société tout entière en lui adressant les plus vives félicitations.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale, parmi les ouvrages reçus par la Société :

1^o *Les principes d'une sociologie objective*, par M. Adolphe Coste, ancien président. En dehors des questions philosophiques ou historiques qu'il a traitées, M. Coste a tenté d'établir (chapitres XV et XVI) une *sociométrie* ou mesure comparative de l'avancement social des nations, d'après l'importance de leur population et la concentration urbaine. Il y a là une étude qui semble de nature à frapper l'attention des membres de la Société. M. Emmanuel Besson veut bien se charger de faire, pour ce Journal, un compte rendu de l'intéressant ouvrage de M. Coste;

2^o *De la responsabilité en matière d'accidents du travail*, par M. Maurice Bellom. C'est un commentaire de la loi du 9 avril 1898 et des décrets du 28 février 1899 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi. M. Léon Salefranque en donnera l'analyse dans une des prochaines livraisons ;

3^o *La situation économique et financière de l'Espagne*, par M. Edmond Théry ;

4^o *Étude d'ethnographie préhistorique*, par MM. E. Piette et J. de Laporterie.

M. le Dr Fernand LEDÉ présente à la Société les données de la méthode qu'il a employée pour établir la capacité nourricière d'une commune et l'indice sociométrique de la capacité nourricière départementale, cantonale ou communale. Se basant sur la population et la superficie d'une commune, il en déduit, en considérant comme troisième facteur le nombre de nourrissons placés dans cette commune, ce qu'il désigne sous l'appellation de capacité nourricière, l'aptitude pour une commune de rechercher des nourrissons pour les élever moyennant rétribution payée par les parents. Il constate que le nombre des nourrissons est d'autant plus élevé dans une commune que la superficie moyenne occupée ou exploitée par chaque habitant est moindre.

M. Edmond THÉRY estime que, pour le premier enfant, le choix des localités est influencé par les bureaux de placement; pour les autres, les parents s'adressent plus volontiers à la nourrice qui a allaité le premier et qui les renseignera plus utilement que le bureau de placement auquel on a précédemment fait appel. Ces renseignements sont transmis ensuite entre les intéressés.

M. Alfred NEYMARCK fait observer que pour qu'il soit possible de déduire de l'intéressante statistique de M. le Dr Ledé des indications utiles au point de vue scientifique, il serait nécessaire de prendre, comme termes de comparaison, dix communes ayant à peu près le même nombre d'habitants, la même superficie, les mêmes charges fiscales, communes qui seraient choisies dans des départements divers. On pourrait alors rechercher pour quelles causes telle commune possède un plus grand nombre de nourrissons que telle autre, pourquoi telle autre, au contraire, en possède peu ou point. Se borner à faire une statistique générale constituerait un travail dont il serait difficile de tirer des enseignements probants.

M. le Dr LEDÉ répond qu'il a pu établir l'indice sociométrique de la capacité nourricière d'un grand nombre de communes, et que, selon lui, cette étude est

destinée à donner un nouvel essor à la protection de l'enfance, grâce aux mesures administratives ou médicales qui en découlent naturellement.

M. Cl. JUGLAR voudrait que l'examen portât sur une période et non sur une année, par exemple, sur 15 ou 20 années, en comparant ces années de 5 ans en 5 ans.

M. G. CADOUX craint que la valeur de la statistique produite par M. le Dr Ledé ne se trouve faussée par cette circonstance que M. Ledé écarte systématiquement les enfants placés par l'Assistance publique; l'industrie nourricière étant suscitée par les placements de cette dernière catégorie.

M. le Dr LEDÉ réplique qu'il ne peut exister aucune relation entre le placement volontaire des enfants par leurs parents et les placements effectués par l'Assistance publique.

M. Emmanuel Besson fait une communication sur *la statistique successorale en France de 1850 à 1897*.

Cette communication, que l'on trouvera ci-dessous, donne lieu à un échange d'observations entre MM. Juglar, Neymarck, Théry et le Président.

M. le PRÉSIDENT, après avoir signalé l'intérêt tout particulier de la communication de M. Besson, propose d'ouvrir la discussion à la prochaine séance, lorsque les membres de la Société auront pu prendre connaissance, dans le Journal, des chiffres fournis par l'orateur. M. le Président estime qu'il conviendra de sérier les questions à discuter et invite ses confrères à se faire inscrire en indiquant le point de vue auquel ils comptent se placer, afin d'assurer à la discussion l'ordre et la méthode nécessaires. A son avis, l'une des questions les plus importantes et qu'il convient d'examiner en premier lieu, est celle de savoir quel est exactement le chiffre par lequel on peut multiplier l'annuité successorale pour arriver à évaluer la fortune de la France. Il s'agirait d'apprecier et de discuter le chiffre de 35 ans, généralement admis depuis longtemps.

La Société se range à l'opinion du Président. Se font inscrire, pour prendre part à la discussion dans la séance du 17 mai : MM. Alf. Neymarck, Edm. Théry, Malzac, Cl. Juglar et Limousin.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

Le Secrétaire général,
Ém. YVERNÈS.

Le Président,
Fernand FAURE.

Erratum.

Procès-verbal de la séance du 15 mars 1899 (numéro d'avril 1899, page 109, 7^e alinéa, 7^e ligne), au lieu de : par un chiffre de 3 387 000... . total des propriétaires ruraux, lire : total des propriétaires ruraux cultivateurs.
